Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (**PRCM**)

PRCM

PROGRAMME RÉGIONAL DE CONSERVATION DE LA ZONE CÔTIÈRES ET MARINE EN AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT D'ACTIVITES 2010





La seconde phase du PRCM est mise en œuvre avec l'appui de :

Le Programme Régional de Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest a été créé à l'initiative de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), de la Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), du Fonds Mondial pour la Nature (WWF), et de Wetlands International (WI), en partenariat avec la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP).

Il représente aujourd'hui une coalition de près de 90 institutions partenaires qui a pour objectif de coordonner les efforts en faveur de la conservation du littoral des pays côtiers de la sous-région, à savoir, la Mauritanie, le Sénégal, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée, et la Sierra Leone.

Cette coordination vise à renforcer la cohérence globale des interventions, à regrouper les ressources disponibles, valoriser les compétences régionales, favoriser les échanges d'expériences, développer les actions de recherche, de formation, de communication et de plaidoyer afin de promouvoir une dynamique de développement durable de la zone côtière et marine au bénéfice des sociétés.

La seconde phase du PRCM est financée par l'Ambassade des Pays Bas à Dakar, la Fondation MAVA et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID)

Ce document est une synthèse des activités du PRCM. Pour plus d'informations détaillées sur les projets et les autres activités nous vous invitons à visiter le site www.prcmarine.org

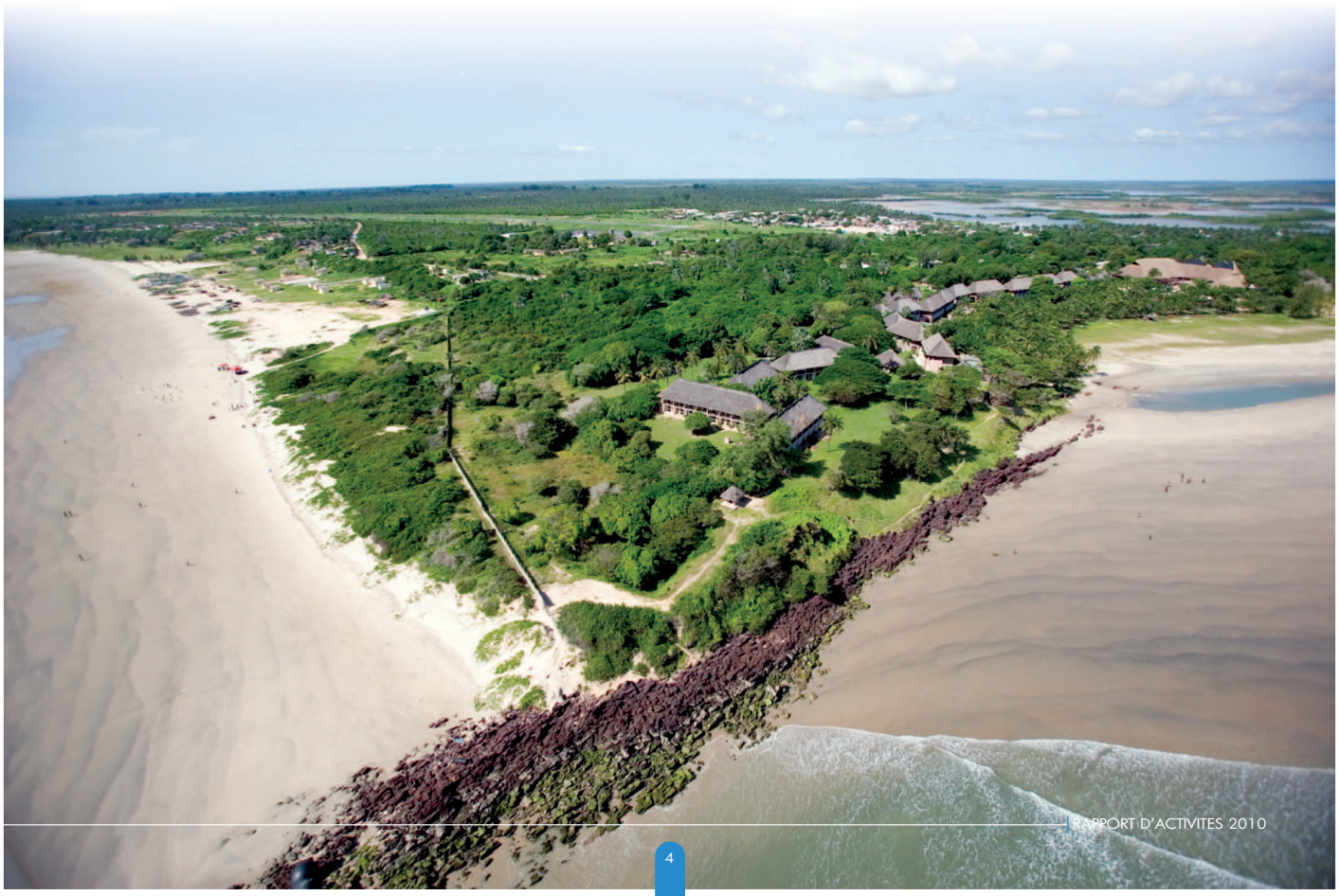
RÉDACTION DU RAPPORT

- **Ahmed Senhoury**
  Directeur de l'Unité de Coordination du PRCM
- **Barthélémy Jean A. Batieno**
  Chargé de programme Suivi Evaluation et Capitalisation du PRCM
- **Charlotte Karibuhoye**
  Animatrice de la Composante Conservation du PRCM,
- **Hamady Diop**
  Chef de département Recherche et Systèmes d'Information à la CSRP
- **Avec la contribution des responsables des différents projets du PRCM**

INTRODUCTION

Le contexte international en 2010 a été marqué sur le plan de l'actualité « écologique et environnementale », par la célébration de l'Année Internationale de la Biodiversité, dont le point d'orgue a été la 10è Conférence des Parties à la Convention sur la Biodiversité (COP 10) à Nagoya, Japon. S'inscrivant dans cet élan mondial de célébration et de réflexion pour la conservation de la biodiversité, le PRCM et ses partenaires ont assumé au travers de la coalition, leurs missions de conservation et de gestion durable des ressources de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest.

La complexité des défis au regard des enjeux de la sous-région nécessite des partenariats stratégiques en mesure d'insuffler une réelle dynamique de changement. Ainsi, dans le cadre de l'initiative LifeWeb, le segment ministériel parrainé par le Premier Ministre de Guinée Bissau sur le financement des aires protégées en Afrique de l'Ouest en marge de la COP 10 de la CBD à Nagoya (Japon) a mis en exergue les difficultés de financement et le besoin d'une approche concertée. Le soutien apporté par les Ministres en charge de l'environnement dans les pays de l'espace PRCM à la décision d'organiser au cours de l'année 2011 une table ronde des bailleurs pour le financement des aires protégées en Afrique de l'Ouest, traduit parfaitement le contenu de la déclaration de Nouakchott issue de leur rencontre en juin 2010. Ces rencontres ont donné au PRCM l'occasion de développer des plaidoyers sur les grands enjeux écologiques et économiques auxquels notre sous-région est confrontée et sur les perspectives d'une gestion intégrée des ressources partagées de son espace commun.





La concertation à l'échelle régionale sera toujours nécessaire si l'on souhaite répondre de façon optimale aux problématiques majeures et émergentes de la sous-région. C'est dans cet objectif et en lien avec l'année internationale pour la biodiversité que le PRCM, en partenariat avec le Ministère délégué auprès du premier Ministère chargé du Développement durable de la Mauritanie ont organisé la cinquième édition du Forum régional côtier et marin sous le thème « la biodiversité, notre sécurité dans un monde en changement », offrant ainsi des cadres d'échanges et de réflexion sur des thématiques d'actualité : érosion côtière, changement climatique, impacts des activités pétrolières sur la biodiversité, etc.

Sur le terrain, bien qu'un certain nombre d'évènements sociaux, institutionnels et politiques aient eu un certain impact sur la mise en œuvre des projets et du programme dans sa globalité, le programme a enregistré des résultats importants porteurs d'espoirs pour amorcer les tendances lourdes de changements. A titre de rappel, le PRCM dont l'objectif est « la gouvernance environnementale et les modes de gestion des zones côtières et marines ouest-africaines sont améliorées au travers d'un partenariat régional et des synergies renforcées » s'articule autour de cinq axes stratégiques : intégration de la recherche et du développement des connaissances, éducation et communication environnementales, renforcement des capacités des acteurs de la zone côtière, plaidoyer et gouvernance. Ces axes sont mis en œuvre à travers trois composantes : conservation, gestion des pêches et appui aux processus de gestion intégrée. En plus de ces composantes, le PRCM met en œuvre, au niveau de sa coordination, des actions transversales.

Au niveau de la composante Conservation parmi les résultats importants, figurent la signature d'une charte régionale pour la conservation des mangroves par les Ministres de l'Environnement

des pays de l'espace PRCM, et la création de l'aire de patrimoine communautaire de Mangagoulack au Sénégal. Les efforts pour l'amélioration de la gestion des aires marines



protégées (AMPs) se sont poursuivis, à travers d'une part l'élaboration ou l'actualisation des plans de gestion, finalisés dans 5 AMPs et en cours dans 3 autres, le renforcement de la capacité des agents de surveillance des AMPs, et d'autre part la finalisation du guide d'élaboration des Plans de gestion pour les AMPs et la promotion pour un ancrage progressif des exercices d'évaluation de l'efficacité de gestion dans les AMPs. Enfin, dans 57% des AMPs la participation des usagers dans la gestion celle-ci est une réalité.

En ce qui concerne la composante Gestion des pêches, le processus de révision de la convention sur les conditions minimales d'accès aux ressources halieutiques entamé en 2009



connaît une évolution satisfaisante avec la production du draft de la convention qui sera discuté courant 2011 par les experts, puis soumis aux Ministres de la Pêche de la région. Par ailleurs, le plan d'aménagement de la pêcherie du Mulet est finalisé pour la Mauritanie. Enfin, au Sénégal, les tests concluants sur la grille Nordmore donnent un bon espoir pour la réduction des captures accessoires dans la pêcherie crevettière profonde.

Dans le domaine de l'Appui aux processus de gestion intégrée, des modifications positives ont été apportées à la réglementation sur les hydrocarbures par la République Islamique de Mauritanie et la République de Guinée Bissau pour y inclure des considérations relatives aux Etudes d'Impacts Environnementaux (EIE). Au Sénégal,



il convient de signaler l'implication du réseau des parlementaires et des élus locaux dans le processus de proposition de la loi sur le littoral et l'accroissement des sollicitations des collectivités locales pour l'intervention des parlementaires sur les questions environnementales au Cap-Vert, au Sénégal, en Gambie et en Mauritanie. Enfin, les bases d'un réseau de professionnels et d'acteurs de l'Education à l'Environnement (EE) dans les sept pays de l'espace du PRCM se mettent progressivement en place et des processus sont en cours pour intégrer l'éducation environnementale dans les curricula de l'enseignement.

Le PRCM, comme en témoigne son évaluation à mi-parcours réalisée cette année, a enregistré globalement des résultats positifs de nature à encourager la poursuite des actions et les efforts des partenaires, non pas seulement pour conduire le plan d'action 2011, mais aussi pour amorcer une troisième phase de ce Programme. Dans cette perspective, Madame Julia Marton-Lefèvre, Directrice Générale de l'UICN, à l'ouverture du Forum de Nouakchott en 2010, a préconisé pour le monde et pour la région que les efforts collectifs dans la bataille livrée à la perte de biodiversité soient conjugués vers :

- La création d'un réseau efficace d'aires protégées, marines et côtières, représentant une superficie significative de l'ensemble des biotopes, afin de garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et de leurs services et protéger la biodiversité.

- L'adoption de pratiques propres et durables par les secteurs extractifs de la pêche et des mines, de la construction d'infrastructures de transport ou de production énergétique, afin de réduire leurs impacts environnementaux et socioculturels.

- La prise en compte du changement climatique, dont la réduction des impacts va imposer un travail considérable de la part des Etats et des sociétés.

Le présent rapport donne les principaux résultats obtenus en 2010 par le Programme et fait état des contraintes majeures qui ont limité ou impacté négativement la mise en œuvre des activités au niveau des projets.









I. ACTIVITÉS DE LA COMPOSANTE CONSERVATION

L'objectif de la composante Conservation du PRCM est « l'ensemble des habitats critiques et des espèces menacées sont gérés de manière efficace, durable et équitable, pour la conservation de la diversité biologique et culturelle de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest ».

Cet objectif se décline en deux résultats stratégiques :

1. Le réseau d'AMPs est fonctionnel et sa représentativité est renforcée, avec comme interventions prioritaires le renforcement de l'efficacité de gestion des AMPs, le renforcement du Réseau Régional d'AMPs, la création de nouvelles AMPs et sites de conservation et la promotion des AMPs transfrontalières.

2. Les espèces emblématiques et les habitats critiques sont conservés, avec comme interventions prioritaires le développement et mise en œuvre de plans de conservation des espèces menacées, la mise en place d'un réseau sur la biodiversité marine et côtière et le développement et mise en œuvre de plans de conservation des habitats critiques.

Les principaux résultats générés par la composante sont présentés ci-dessous.

La création de nouvelles AMPs pour compléter le RAMPAO et renforcer sa représentativité

A la fin 2010, une aire de patrimoine communautaire (APAC) de Mangagoulack a été reconnue par les autorités locales en Casamance au Sénégal, alors que les processus de création d'AMPs sur les sites de Petit Kassa et Pointe St-George ont connu des difficultés d'animation en raison de la recrudescence de la violence en Casamance.

Par ailleurs, l'analyse des lacunes du réseau d'AMPs a connu des avancées avec la réalisation d'analyses préliminaires, en vue de développer des orientations pour les futurs processus de création de nouvelles AMPs, notamment en ce qui concerne les habitats non encore ou peu représentés dans le réseau. Un appui a été fourni à l'université du Cap-Vert pour la rédaction d'un projet de cartographie des enjeux de conservation de l'archipel, afin d'identifier les sites critiques dans le pays.

En Sierra Leone, le processus de création de l'AMP dans le Yawri Bay a permis la validation des études réalisées sur les potentialités socio-économiques, l'hydrologie, l'écologie, et l'analyse des parties prenantes et leurs enjeux.





Le PRCM a acquis une grande expérience en matière d'animation des processus de création des aires protégées. Cette expérience dans le contexte du PRCM fera l'objet d'une capitalisation afin de contribuer à la construction de la connaissance et des pratiques dans le domaine de la création des aires protégées.

Le suivi et l'amélioration de l'efficacité de gestion dans les AMP

Au regard des efforts réalisés pour la création des AMPs au cours des années passées, il a été retenu que les actions de l'année 2010 se concentrent davantage sur la mise en place d'outils de suivi de l'efficacité de gestion. Ainsi, des exercices d'évaluation de l'efficacité de gestion ont été réalisés dans les AMPs de 4 pays : Cap-Vert, Sénégal, Gambie et Guinée-Bissau. En ce qui concerne l'élaboration ou l'actualisation des plans de gestion lancés déjà en début 2008 dans les les AMP soutenues dans le cadre du PRCM, l'année 2010 a permis de finaliser les plans de gestion dans 5 AMPs (Santa-Luzia, Cayar, Joal-Fadiouth, Abene, Saint Louis) et d'amorcer la finalisation de 3 autres (Tristao, Bamboung, PN Niumi). Parallèlement, le guide de rédaction des Plans de gestion pour les AMP est finalisé et sera diffusé en 2011.

L'étude sur l'évaluation de la valeur économique et sociale des AMP de l'Afrique de l'Ouest qui a impliqué 5 sites pilotes (Parc National de la Langue de Barbarie, Parc National de Cacheu, AMP d'Urok, Réserve Naturelle de Tristao et Réserve de Santa-Luzia) a permis d'offrir un argumentaire économique pour la conservation des AMPs, et surtout, de construire une méthodologie pour l'évaluation économique des AMPs.

D'autres actions phares ont été réalisées dans le cadre du renforcement des AMP. On peut citer entre autres :

- La formation à l'élaboration de plans d'affaires, qui a impliqué une quinzaine d'AMPs et a abouti à l'élaboration de propositions de business plans actuellement en cours de consolidation.
- Le lancement d'une étude d'analyse des modes de financement durable des AMPs ;
- L'opérationnalisation de trois Task forces respectivement sur les plans de la gestion, la surveillance maritime et la gouvernance partagée.
- La formation annuelle sous-régionale en surveillance des AMPs, qui a impliqué une dizaine d'agents, portant à 50 le nombre total d'agents formés depuis 5 ans.

Par ailleurs plusieurs AMPs (Archipel des Bijagos, PNBA, Joal Fadiouth, Bamboung, Orango, Joao Vieira, Niumi) ont reçu des appuis à la surveillance maritime.

La plupart des AMP ont réalisé des évaluations de l'efficacité de leur gestion dans le cadre de projets du PRCM, mais ces mécanismes d'évaluation doivent encore être consolidés en tant qu'éléments constitutifs de la gestion.
Par ailleurs, la mise en œuvre des plans de gestion nécessite des ressources relativement importantes. L'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre des plans de gestion reste l'obstacle majeur pour l'amélioration de l'efficacité de gestion.



La mise en place de système de gouvernance institutionnalisant la participation des usagers dans les AMPs

A la fin de l'année 2010, environ 12 AMPs du RAMPAO (57%) ont institutionnalisé la participation des usagers dans la gestion des AMPs (Parc National du Banc Arguin, Parc National du Diawling, Cayar, Popenguine, Joal, Bamboung, Parc National du Delta du Saloum, Parc National du Niumi, Parc National deTanbi, Urok, PN Orango, Parc National Joao Vieira), à travers des prévisions dans les textes régissant ces sites.

D'autres actions phares et résultats ont été enregistrés, tels que l'établissement d'une Task force en gouvernance partagée, la réalisation d'analyses de la gouvernance dans un certain nombre d'AMPs, la publication de la version française et la large diffusion du Guide pratique sur la gouvernance partagée dans les AMPs d'Afrique de l'Ouest. Il faut également mentionner la promotion de la gouvernance partagée dans les sites transfrontaliers, plus particulièrement dans la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal (RBTDS), qui dispose aujourd'hui d'un mode de gouvernance partagée validée par son Comité transnational de gestion. Par ailleurs, plusieurs visites d'échange, entre AMPs, ont permis aux participants de partager et d'apprendre mutuellement à partir de leur propre expérience en matière de gestion participative.

La participation des usagers dans les organes de gestion et dans les mécanismes de prise de décision est devenue un principe de gouvernance dans plusieurs AMP, mais il reste à renforcer l'effectivité de cette participation.



L'amélioration des conditions de conservation d'espèces emblématiques

Au cours de l'année 2010, deux plans d'action régionaux étaient en cours d'exécution et concernent respectivement la conservation des tortues et des lamantins.



Les principaux résultats enregistrés dans le cadre de la conservation du lamantin concernent essentiellement l'appui à l'amélioration des mesures pour la protection de cette espèce, qui a abouti au lancement du processus de modification du code de la Pêche en Sierra Leone. D'autre part, une formation régionale a été réalisée avec l'appui du Sirenian group, du Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT) et de l'Ecole inter-Etats de médecine vétérinaire (EISMV) au Sénégal. Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur cette espèce, une base de données sous-régionale est en construction sur les effectifs et sur les paramètres écologiques. Par ailleurs, une Réserve Naturelle communautaire est en voie de création dans la zone du Lac de Guiers au Sénégal (Réserve naturelle communautaire de Tocc Tocc) pour servir de sanctuaire aux lamantins. Enfin, diverses actions locales et des évènements de sensibilisation ont été menés essentiellement au Sénégal et en Sierra Léone et dans une moindre mesure en Guinée.

Concernant la conservation des tortues, on peut mentionner l'élaboration de stratégies nationales pour la conservation de la tortue en Guinée et au Sénégal, le renforcement des capacités des partenaires locaux en matière de suivi des tortues et la mise en place/actualisation des bases de données dans ces deux pays et en Guinée-Bissau. Les activités de suivi sur le terrain ont permis de confirmer la nidification de la tortue verte en Guinée, au Sénégal et en Guinée Bissau.

Enfin, une étude a été réalisée sur les lacunes des actions de conservation dans l'écorégion ouest-africaine, permettant d'identifier les priorités en matière de conservation des espèces et habitats.



La portée « stratégique » de l'intervention des projets de conservation (que ce soit en termes géographique ou écologique) devra être révisée. Il serait également utile de mettre plus d'efforts sur les sites les plus critiques pour la conservation de ces espèces et sur les mesures de politique ayant un impact sur leur statut de conservation.
Par ailleurs, l'analyse de la situation fait ressortir la nécessité de renforcer davantage les capacités des partenaires nationaux et locaux, tout en travaillant sur la réglementation.
Enfin, il y a un besoin de développer des plans d'action pour certains habitats clés tels que les herbiers et les coraux.

Une charte régionale et un plan d'action pour la conservation d'un habitat critique sont adoptés par les pays de la sous région

La Charte régionale pour la conservation des mangroves, initiée à la suite des ateliers nationaux organisés en 2009, a été signée par les Ministres des pays d'intervention du PRCM. Le processus de ratification de la charte est entamé dans certains pays. Des plans d'action nationaux ont été élaborés et validés à l'échelle nationale par tous les services techniques, et déjà certaines composantes sont mises en œuvre, par exemple la promotion de fours améliorés en Guinée Bissau (avec l'appui du PNUD), du sel solaire en Sierra Leone (avec l'appui de la FAO) et l'appui au reboisement (Parc National du Diawling en Mauritanie).
D'autres actions et résultats phares peuvent être cités, notamment :

- la réalisation d'études de base sur différents aspects biogéographiques, socioéconomiques et politiques de la mangrove,
- et l'appui à diverses activités alternatives (reboisement, sel solaire sur bâche, fours améliorés et production de miel de mangrove).

Bien que des plans d'action nationaux aient déjà été validés dans les pays, un plan d'action sous-régional doit encore être validé et mis en œuvre par les acteurs

Le renforcement de la coopération régionale pour la gestion des espèces et habitats

L'opérationnalisation des échanges d'informations sur la conservation des espèces et habitats n'a pas encore été entièrement atteinte, bien que quelques progrès aient été réalisés. En effet, le portail BioMac est encore en cours d'opérationnalisation, et la base de données sur les AMPs, qui présente également des informations sur les espèces et habitats au niveau des AMPs est en cours de consolidation. Toutefois, dans les deux cas la difficulté majeure est liée à la disponibilité de données.



En ce qui concerne les collaborations transnationales en vue de la gouvernance et la gestion des ressources naturelles et des AMPs au niveau sous-régional, la Réserve de biosphère transfrontière du Delta du fleuve Sénégal constitue aujourd'hui un cadre opérationnel de coopération et de gestion transfrontière entre le Sénégal et la Mauritanie.

Enfin, le plan de travail prévoyait en 2010 qu'au moins 40% des objectifs du plan de travail du RAMPAO soient atteints. Le deuxième exercice d'évaluation de l'efficacité de gestion prévu en 2010 ayant été reporté à 2011. Il n'a donc pas été possible, au moment de la rédaction de ce rapport, d'évaluer le degré d'atteinte de cette cible de manière objective. On peut cependant constater que le RAMPAO s'est progressivement consolidé, avec la réalisation régulière de ses Assemblées Générales, l'animation du réseau, l'analyse des lacunes écologiques en cours et une croissante reconnaissance de la pertinence et de l'importance du réseau.

Il y a un besoin d'engager des actions pour renforcer la durabilité de la gouvernance du RAMPAO et l'implication effective des membres dans le fonctionnement et la gestion du secrétariat.

De même il faudra de repenser le mode d'opérationnalisation du réseau BioMac.

La gestion transfrontalière, notamment sur les sites de Saloum-Niumi (Sénégal - Gambie), Casamance-Cacheu (Sénégal - Guinée Bissau) et Cantanhez-Tristao (Guinée Bissau – Guinée), doit bénéficier d'un appui soutenu.



II. Activités de la composante « Gestion des Pêches »

La composante « Gestion des Pêches » du PRCM a pour objectif: «Des modes d'aménagement intégrés des pêcheries côtières sont élaborés et mis en œuvre en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés».

Les actions prioritaires qui ont été identifiées pour cette composante sont :

- le renforcement des capacités régionales de gestion et de gouvernance des pêches en particulier, la société civile ;
- l'appui à la gestion des ressources partagées ;



- l'appui au développement et la mise en ouvre des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries.

Les sections ci-dessous présentent une synthèse des principaux résultats de cette composante en fonction du degré d'atteinte des indicateurs.

Renforcement des capacités régionales de gestion et gouvernance des pêches

La révision de la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès

L'intégration d'une approche écosystémique à la gestion actuelle des ressources halieutiques nécessite l'implication effective des représentants des différents groupes d'intérêts utilisateurs (exploitants ou non) des écosystèmes marins aux délibérations et à la prise de décisions, en développant des modes participatifs et démocratiques de concertation. La gestion devra donc tenir compte plus efficacement des interactions entre la pêche, les écosystèmes et les variabilités environnementales.



C'est ainsi que le processus de révision de la convention sur les CMA lancé en 2009 a adopté une approche intégrée, basée sur la participation de l'ensemble des acteurs-clés intervenant dans la gestion des ressources halieutiques y compris les acteurs de l'administration des pêches. L'atelier régional de validation de la Convention qui n'a pas pu avoir lieu dans le courant de l'année 2010 devra se tenir dans le premier trimestre de 2011 et la Convention finalisée sera présentée à la Conférence Extraordinaire des Ministres de la CSRP. Le succès de ce texte restera toutefois entre les mains des Etats qui sont souverains quand à son application.

Le renforcement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles et des ONGs

La composante Pêche en se focalisant prioritairement sur le renforcement des capacités de gestion et de gouvernance des pêches, en particulier celles de la société civile, a obtenu d'importants résultats.

Sur la base du document méthodologique de référence pour l'évaluation des impacts des accords de pêche validé par les experts de la sous-région en 2007 et 2008, la Guinée Bissau a reçu un appui **pour évaluer son accord de pêche** avec l'UE en 2010. Dans le même sillage, un appui a été apporté au Cap-Vert pour un renforcement des compétences des inspecteurs/contrôleurs de la **qualité des industries de la pêche**. Aussi, des formations de perfectionnement ont-elles été dispensées à 30 inspecteurs des pêches au Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) à Conakry. De même, à la demande de la direction générale des pêches de la Sierra Leone, un séminaire de formation **au profit des scientifiques / techniciens** a permis une mise à niveau sur la bio-écologie et la systématique des thons et espèces assimilées afin de remplir les engagements du pays qui a adhéré à l'ICCAT.

En outre, ont été effectuées **une visite d'échange des femmes transformatrices** de Guinée-Bissau au Sénégal, et la formation d'une vingtaine d'entre elles au niveau de leurs sites de transformation par des Sénégalaises. Cette expérience a eu des effets très probants par les changements immédiats qu'elle a apportés dans la pratique de transformation du poisson en Guinée-Bissau. Elle est aussi innovante par son caractère de valorisation de l'expertise locale, des savoirs et pratiques des pêcheurs et des échanges à la base.



En marge du Forum du PRCM à Nouakchott s'est tenue **l'assemblée générale constitutive du Réseau sous-régional d'experts (Help Desk) en matière d'accords de pêche**. Quarante trois (43) participants représentant l'administration, la recherche, les organisations professionnelles de la pêche, les ONG et la société civile des sept pays du PRCM ont pris part à cette assemblée générale. Les besoins de renforcement de capacité dans la sous-région sont immenses et concernent les différents domaines de la pêche, allant de la surveillance des pêches à la valorisation des productions (inspection qualité). Ainsi, la mise en place du Help Desk permettra de mobiliser des fonds supplémentaires pour faire face aux urgences des pays de la sous-région.

En ce qui concerne, les accords Sud-Sud plus connus sous l'appellation d'accords de réciprocité, le Secrétariat Permanent de la CSRP, en collaboration avec le Ministère des Pêches et de l'Economie maritime du Sénégal, a entamé une réflexion afin de voir dans quelle mesure ces accords pourraient être mieux structurés pour le bénéfice de toutes les parties prenantes et contribuer à une meilleure gestion des ressources halieutiques de la sous-région.

Les professionnels de la pêche présents à l'Assemblée Générale constitutive du help-desk «accords de pêche » ont plaidé pour leurs implications effectives au cours des négociations ainsi que la nécessité de la formation des leaders de la profession en raison de la dimension sociale et économique des accords de pêche. Des questions fondamentales ont été abordées. Elles concernent :

- *Comment convaincre les 7 Etats de la sous-région de former une coalition en ce qui concerne la négociation des accords de pêche pour parler d'une seule voix et tirer profit d'un avantage de plus de 3000 km de côte ?*
- *Il faudra pendre en compte dans les évaluations les accords intra- ou interrégionales (accords bilatéraux) ;*
- *Continuer l'appui aux professionnels à se conformer au respect des normes d'hygiène, de salubrité et de traçabilité des produits de la pêche ;*
- *Faut-il élargir le mandat du réseau pour prendre en charge toutes les questions/problèmes relevant du domaine de la pêche…etc. ?*

Les Plan(s) d'aménagement de trois pêcheries sont élaborés de façon participative au niveau national et transnational dans trois pays

Au niveau de l'amélioration des connaissances sur les pêcheries, les résultats obtenus en 2009 ont été renforcés. En effet, les indicateurs de santé du stock et de performance des pêcheries ont été déterminés, les données socioéconomiques ont été collectées et analysées pour servir aux plans d'aménagement. Par ailleurs, les acteurs ont actuellement une meilleure connaissance du cadre environnemental d'évolution des espèces de même que le risque de contamination des espèces par les polluants est mieux appréhendé. Enfin, les outils mis en place pour l'évaluation des stocks produisent des résultats pour l'aménagement



Le premier document de Plan d'Aménagement de Pêcherie (PAP) de la pêcherie de mulet a été produit pour la Mauritanie. Aussi la phase de diagnostic est bien avancée pour les courbines et le Tassergal.

L'échelle de temps pour élaborer de manière participative un plan d'aménagement est en général assez longue (3 à 4 ans). Dans le cas des pêcheries artisanales, cela est encore plus complexe et l'on doit y rajouter le temps requis pour organiser les pêcheurs artisans (très peu enclins à travailler sur une seule pêcherie). Dans le cas de la pêcherie des mulets, tout en capitalisant au maximum les résultats des ses phases précédentes, il a fallu deux années de suite pour disposer de PAP en Mauritanie. Aussi, le processus d'élaboration va dépendre des motivations politiques et risque, pour peu que les autorités nationales soient réticentes, de ne jamais aboutir. Un fort lobbying doit alors être mis en œuvre pour encourager les pouvoirs politiques à élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries artisanales.

Amélioration de la sélectivité et réduction des impacts dommageables sur les pêcheries

L'élaboration puis la mise en œuvre des plans d'aménagement pour les trois pêcheries de mulets, de tassergals et de courbines entre le Sénégal et la Mauritanie inclut l'adoption de mesures de sélectivité pouvant réduire les impacts négatifs liés à l'exploitation de ces stocks. Les initiatives de conservation et de gestion des populations de requins et raies, contribuent également à l'amélioration de cette sélectivité. En 2010, le PRCM dans le cadre du projet PSRA-Requins a appuyé, le Sénégal pour la réalisation du test de sélectivité de la grille Nordmore pour la réduction des captures accessoires dans la pêcherie crevettière profonde au Sénégal. Les résultats de ce test ont été très concluants pour l'aspect sélectivité : toutes les grilles ont permis de rejeter 100% des grosses espèces telles que les requins, les raies, et d'autres espèces d'intérêt commercial. Aussi l'équipement des chaluts crevettiers de ce type de grilles aura un impact certain sur la préservation des ressources en Requins et autres espèces menacées.





III. Activités de la composante « Appui aux processus de gestion intégrée»

L'objectif de la composante est : « Les acteurs utilisent des connaissances, des outils et des mécanismes de gouvernance appropriés, pour mettre en œuvre des processus concertés de gestion intégrée de la zone côtière à différentes échelles».

Les actions prioritaires de la composante sont orientées vers la mise en place des outils législatifs, la promotion des outils de gestion des risques environnementaux, la communication et l'éducation environnementale, l'acquisition et la diffusion des connaissances.

Les sections ci-dessous, donnent une synthèse des principaux résultats obtenus.

Appui à l'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires fixant les règles de gestion du littoral et de ses ressources

Des avancées notables en termes de ratification des conventions et d'harmonisation des lois sont enregistrées dans la plus part des pays de la sous-région et doivent conduire à une cohérence intersectorielle et géographique des politiques concernant la gestion de la zone côtière et marine (politiques énergétiques, industries extractives).

Au regard de ces résultats, on peut dire que nous sommes en présence d'une conscience environnementale de plus en plus manifeste et d'une volonté politique qui s'exprime de plus en plus. On peut citer en autres :

La ratification de la Convention d'Abidjan par la Guinée Bissau et la Mauritanie;.

- L'adoption des instruments de ratification de la convention MARPOL et l'élaboration puis l'adoption d'une loi de base sur l'environnement en Guinée Bissau.
- Le démarrage du processus d'adoption du Protocole sur les oiseaux migrateurs et de la loi sur les pollutions marines en Mauritanie.
- L'élaboration d'un projet de loi sur le littoral au Sénégal qui est instruit pour étude et adoption à l'assemblée nationale.
- L'élaboration d'une loi de base sur l'environnement au Cap-Vert.

Le rôle des réseaux nationaux des parlementaires et des élus locaux a été essentiel dans ces différents processus.



Appui à la mise en œuvre des évaluations stratégiques environnementales et sociales

La promotion de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) dans les pays du PRCM a bénéficié des actions des projets du PRCM, mais a aussi suscité l'intérêt et le soutien de l'OCDE, du PNUD et de la Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale-CNEE (Pays-Bas), le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et la Banque Mondiale en Mauritanie. Avec l'appui de ces partenaires, un programme de soutien à l'EES au niveau de l'écorégion sera élaboré.

Le projet Hydrocarbures du PRCM, a de son coté, réalisé des actions pertinentes en vue de la promotion du développement durable de ce secteur émergeant. Les actions conduites ont permis :

- La publication d'une brochure intitulée « Gestion de l'environnement de l'exploitation pétrolière offshore et du transport » et finalisation en cours d'un Manuel sur les traités et conventions relatifs aux Hydrocarbures.
- La production de fiches d'information destinées à un public non spécialisé (dirigeants politiques, médias et société civile) sur les enjeux, les options et les meilleures pratiques relatives à l'exploration, au forage/production, au FPSO (plate-forme flottante), au PSSA (zones maritimes particulièrement sensibles), à l'EES, à la prévention des déversements de pétrole, à la bonne gouvernance, aux citoyens / comités consultatifs et aux contrats / investissements.



- L'organisation de deux ateliers de formation au profit des journalistes.
- L'intensification du lobbying et du plaidoyer en faveur de l'élaboration d'un protocole à la Convention d'Abidjan pour traiter les questions liées à la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution marine.
- Le Plaidoyer au niveau des rencontres régionales comme la Convention d'Abidjan et sensibilisation des décideurs

En Mauritanie, la Banque Mondiale a appuyé l'élaboration d'un SEA dont le rapport final vient d'être publié (février 2011). Les actions de sensibilisation du PRCM y ont certainement contribué. D'ailleurs, l'Unité de Coordination du PRCM et l'UICN Mauritanie sont membres du comité de pilotage de cette évaluation.

L'initiative des hydrocarbures bénéficie d'un vaste soutien au niveau de la sous-région et à l'échelle du continent. La sensibilisation et le renforcement des capacités afférents au développement durable de ce secteur auront, sans doute, leur impact à long terme. De même, les organisations de la société civile, en charge du plaidoyer dans le secteur, ne font que commencer et ont peu de poids politique de sorte qu'il leur faudra un certain temps avant qu'ils ne puissent pleinement jouer leur rôle. La plupart des gouvernements de l'écorégion ont tendance à être trop sensible au sujet de la nature des contrats et des relations avec les compagnies pétrolières d'où l'enjeu majeur de la transparence sur ces sujets.

Appui à la création et la mise en œuvre de réseaux thématiques pour un plaidoyer en faveur de la conservation et la gestion intégrée des zones côtières

Le réseau régional de parlementaires et élus locaux

Le réseau régional Alliance des Parlementaires et des Elus locaux pour l'Environnement (APPEL) dispose désormais d'une identité visuelle avec son propre logo présent sur tous les supports de communication confectionnés (banderoles, affiches, plaquettes, pins) ainsi que d'organes de gouvernance (charte, statuts, bureau fonctionnel, plan d'action). Il a tenu sa première réunion statutaire à Nouakchott en juin 2010 lors du 5è Forum du PRCM et a adopté le rapport d'exécution 2009, le plan d'action 2010 et les Termes de Références **des groupes de travail thématiques pêche, hydrocarbures et mangrove.**

Le réseau régional et les réseaux nationaux des parlementaires ont initié ou parrainé plusieurs **visites d'échanges et de capitalisation d'expériences** de gestion intégrée de la zone côtière et marine (caravane du littoral en Mauritanie, visite des zones humides et des couloirs de migration de la faune en Guinée Bissau, visite des projets réalisés dans l'île de Boa Vista au Cap-Vert, visite d'échange des parlementaires de la sous-région dans la Réserve de Biosphère du Delta du fleuve Sénégal). Le réseau régional APPEL a participé également à plusieurs rencontres sous-régionales et internationales (Dakar, St Louis, Londres, Nouakchott, Cancún), ce qui a sensiblement accru la notoriété du réseau.

Les activités d'information/sensibilisation menées lors des visites d'échange et **des plaidoyers/lobbying auprès des autorités gouvernementales** et des populations ont permis d'atteindre souvent des résultats non prévus, à savoir l'augmentation des crédits budgétaires alloués au secteur de l'environnement (au Cap-Vert), l'accroissement des sollicitations des collectivités locales pour l'intervention des parlementaires sur les questions environnementales (Cap-Vert, Sénégal, Gambie et Mauritanie), la redynamisation des commissions des parlements en charge de l'environnement et la contribution des parlementaires aux débats des altermondialistes sur « l'évolution de la démocratie en Afrique et dans le monde : défis et perspectives » et sur « rôles et responsabilités des parlements pour une définition d'une nouvelle gouvernance mondiale et de nouveaux rapports Nord-Sud et Sud-Sud ». Par ailleurs, les parlementaires ont pris l'engagement de soutenir les processus d'élaboration, d'adoption et de mise en ouvre de la Charte mangrove et de la Convention sur les conditions minimales d'accès (CMA).

Une esquisse d'un réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement

Un réseau des acteurs de l'Education à l'Environnement est constitué. Il regroupe des responsables des curricula, des ONG spécialisées dans la conservation de l'environnement et de l'éducation à l'environnement ainsi que les gestionnaires des aires marines protégées de la sous-région. Ce réseau va être renforcé par des actions identifiées et proposées par les membres du réseau pour chacun des sept pays.

Appui aux professionnels de la communication

Une contribution a été apportée au renforcement des capacités techniques des acteurs des médias. En septembre 2010, la formation organisée en partenariat avec CAPPE et REJOPRAO sur le traitement de l'information relative aux enjeux de conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest, a réuni à Banjul une vingtaine de journalistes anglophones de l'espace PRCM. En rappel, une quinzaine de journalistes francophones (Mauritanie, Guinée et Sénégal) ont bénéficié d'une formation sur le même thème en décembre 2009, à Nouakchott.

Les réseaux d'experts sensés fournir aux mouvements d'opinion technique et à la société civile les informations stratégiques et les argumentaires pertinents ne sont pas pour l'instant suffisamment organisés pour vulgariser leur expertise.

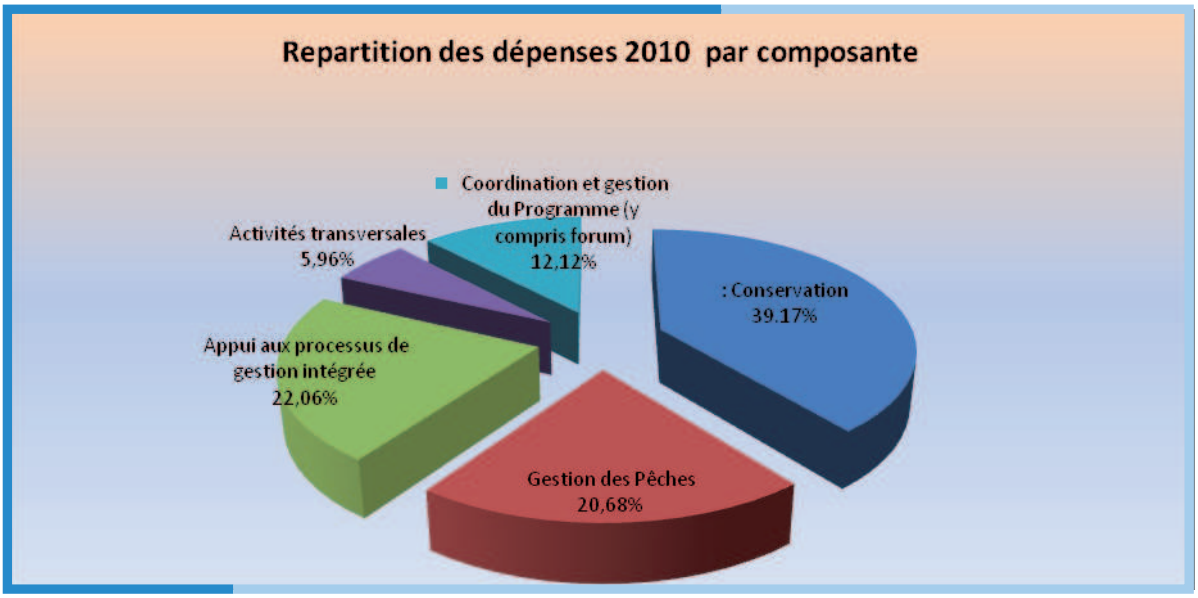
Intégration de l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement

La coordination et les partenaires du Programme Régionale d'Education Environnementale (PREE) se sont mobilisés en faveur du développement de l'éducation à l'environnement et de son introduction dans les politiques sectorielles de l'éducation des différents pays. Des efforts ont été concentrés pour identifier et élaborer des projets d'éducation à l'environnement dans le but de créer un lien entre les écoles et les communautés dans les pays. L'adoption, en mai 2010, d'une loi officialisant l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les curricula en Guinée Bissau a été un des résultats fort du PREE.

Une stratégie d'intégration de l'éducation à l'environnement dans les curricula de chacun des sept pays de l'espace PRCM a été définie lors de l'atelier régional de mars 2010.

Des supports pédagogiques sont soit finalisés soit en cours de développement. Le cahier des connaissances "A la découverte de l'environnement marin et côtier en Afrique de l'Ouest" sur le fonctionnement du milieu marin et côtier et les principales problématiques environnementales a été rédigé par la coordination du PREE et a bénéficié des contributions de partenaires du PREE et du PRCM. Ce livret est déjà produit et traduit en 3 langues (français, anglais et portugais). La version arabe est en cours de traduction et les différentes versions seront imprimées en 2011.
Des fiches pédagogiques thématiques devant guider les enseignants et animateurs d'Education Environnementale dans leur travail avec les enfants sont aussi en cours de développement et seront finalisées en 2011.

En outre, la constitution d'un groupe de travail régional sur l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les curricula et le soutien aux initiatives de sensibilisation et d'Education Environnementale en Mauritanie, en Guinée Bissau et en Sierra Léone ont été réalisées. Désormais, le PREE soutient des microprojets de sensibilisation et de communication environnementale dans chacun des sept pays du PRCM.



IV. Activités de coordination et de promotion du programme

Les activités de promotion et de coordination du programme ont été marquées par la coordination des actions menées dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, la réunion des Ministres en charge de l'environnement des pays de l'espace et le Forum régional côtier et marin. Parallèlement les activités transversales ont été menées comme le fonctionnement des organes de gouvernance du PRCM, la gestion du fonds des Small Grants, et la réalisation de l'évaluation à mi parcours.

Mobilisation politique et plaidoyer

Pour la première fois depuis la création du PRCM, une réunion des Ministres en charge de l'environnement dans l'espace PRCM s'est tenue autour des problématiques communes à la région. La date du 30 juin 2010 restera donc une date importante , car associée à la déclaration de Nouakchott signée par les différents Ministres à l'issue de la réunion.
On retiendra également la signature de la Charte de la mangrove par les différents Ministres s'engageant ainsi à en faire un outil concerté de gestion de la mangrove, qui joue un rôle prépondérant dans l'écosystème marin et côtier de la région.

En marge de la réunion des Ministres et sous les hospices de l'UICN, les Secrétaires généraux des Ministères de l'Environnement de Mauritanie et du Sénégal ont procédé au lancement de la préparation des Journées du Delta du fleuve Sénégal, instituées pour renforcer la coopération entre la Mauritanie et le Sénégal dans le processus de gestion concertée de la Réserve de biosphère transfrontière du Delta du Sénégal.

Dans l'élan de la réunion des Ministres de l'environnement à Nouakchott, un segment de haut niveau a été organisé en marge des travaux de la 10e Conférence des parties de la CBD sur le financement des aires protégées en Afrique de l'Ouest. Le Premier Ministre de la Guinée Bissau, au nom de ses pairs de la sous-région, a annoncé la tenue d'une table ronde des bailleurs de Fonds pour le financement des aires protégées en Afrique de l'Ouest, au cours du premier semestre de l'année 2011. Les Ministres de l'environnement de la Gambie, Guinée, Bissau, Cap-Vert, Mauritanie, Guinée, et un représentant de leur collègue du Sénégal ont pris l'engagement d'appuyer fortement cette initiative, suivi en cela par les partenaires au développement : l'Allemagne, les Pays-Bays, l'Espagne, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), l'Union Européenne, WWF International, Wetlands International Afrique.
Par ailleurs, pour renforcer les capacités de négociations des délégations des pays du PRCM six personnes ressources ont été identifiées pour accompagner et appuyer les délégations de leur pays et créer une dynamique régionale dans les prises de positions.

Le 5e Forum régional marin et côtier en Afrique de l'Ouest s'est tenu du 28 au 30 juin 2010 à Nouakchott en Mauritanie, sous le thème « La biodiversité, notre sécurité dans un monde en changement ». L'importance de la biodiversité et les enjeux de sa préservation pour les pays du littoral auront été au centre des échanges. Le Forum, cadre par excellence de concertation régionale des acteurs œuvrant dans la conservation des zones côtières et marines en Afrique de l'Ouest, aura accordé une



place particulière à la problématique de la préservation de la biodiversité.

En parallèle aux sessions en plénière, plusieurs activités ont été organisées, profitant d'un regroupement exceptionnel et représentatif des catégories d'acteurs de la sous-région. Ainsi, la préparation des journées du Delta entre la Mauritanie et le Sénégal a été lancée, l'assemblée générale constitutive de la task force « accords de pêche » s'est tenue, un village dédié à la biodiversité a été inauguré à Nouakchott le 27 juin 2010 en présence des Ministres de l'environnement de Mauritanie, de la Gambie, de la Guinée et de la Guinée Bissau et de celle des Directrices Générales de l'UICN, de Wetlands International.

Enfin, le Forum de Nouakchott, aura été également celui des records : près de 250 participants représentant une centaine d'institutions: associations, ONG, organisations internationales, média, entreprises du secteur privé et structures gouvernementales.
La représentation des organisations fondatrices a elle aussi connu la participation exceptionnelle des Directrices générales de l'UICN, de Wetlands International et le Directeur du partenariat de WWF, et la présence renouvelée de la Directrice générale de la FIBA et du Secrétaire permanent de la CSRP. L'Unité de Coordination a donc saisi cette opportunité pour les inviter à tenir en marge des travaux du Forum une réunion d'information et de concertation. Le rapport du Forum peut être téléchargé en cliquant sur le lien :
http://www.prcmarine.org/index.php?option=com_content&view=article&id=908:rapport-du-5e-Forum-marin-et-cotier-de-nouakchott&catid=138:Forum2010&Itemid=532

Le PRCM se fait un devoir de participer aux rencontres sur la conservation afin d'apporter sa contribution à l'édification d'une gestion durable des ressources. C'est dans cette perspective que le PRCM a participé à la 14e SBSTTA (Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice) de la CBD et organisé en collaboration avec le WWF Wamer un side-event le 12 mai à Nairobi sur le thème: « Delivering on CBD Targets in West Africa - Lessons learned, challenges and next steps. The regional program for the conservation of the coastal and marine zone – PRCM ». Ce fut l'occasion de faire le point sur les résultats du PRCM et sa contribution au plan de travail de la CBD sur les aires protégées en Afrique de l'ouest.

Fonctionnement des organes de gestion

Les organes de gestion et de coordination du programme ont rempli leurs fonctions, comme en témoigne la tenue des 21e et 22e sessions du comité de pilotage d'une part, et l'organisation de la réunion du Conseil scientifique et technique (CoST). Les rapports de ces sessions sont disponibles sur le site web du PRCM : www.prcmarine.org. En ce qui concerne les animations des composantes, elles ont été l'objet d'un processus de réflexion critique en vue de leur dynamisation en conformité avec leur mission première : la concertation entre acteurs et la mise en synergie des initiatives dans le domaine de la conservation, de la gestion des pêches et de la gestion intégrée. La synthèse des constats et recommandations générales des auto-évaluations des composantes a été transmis au comité de pilotage et aux coordinateurs de projets.

Evaluation à mi parcours du programme 2008-2011

Le PRCM a organisé son évaluation à mi-parcours du programme 2008-2011. Les résultats de l'évaluation ont été présentés lors de l'atelier de restitution qui s'est tenu le 16 Mars 2011 à Dakar en présence d'environ 50 participants représentants les différentes catégories d'acteurs et de partenaires du PRCM. Les résultats globalement positifs encouragent à la poursuite des actions et aux efforts des partenaires dans un cadre plus collaboratif et plus programmatique. L'évaluation a par ailleurs apporté une contribution substantielle à la réflexion sur le futur du PRCM, déjà amorcée au sein du comité de pilotage.

Le processus a nécessité une préparation conséquente et l'implication des partenaires.

en présence des ministres de l'environnement de Mauritanie, de la Gambie, de la Guinée et de la Guinée Bissau et de celle des Directrices Générales de l'UICN, de Wetlands International.
Enfin, le forum de Nouakchott, aura été également celui des records : près de 250 participants représentant une centaine d'institutions: associations, ONG, organisations internationales, média, entreprises du secteur privé et structures gouvernementales.
La représentation des organisations fondatrices a elle aussi connu la participation exceptionnelle des Directrices générales de l'UICN, de Wetlands International et le directeur du partenariat de WWF et la présence renouvelée de la Directrice générale de la FIBA et du secrétaire permanent de la CSRP. L'Unité de Coordination a donc saisi cette opportunité pour les inviter à tenir en marge des travaux du forum une réunion d'information et de concertation. Le rapport du forum peut être téléchargé en cliquant sur le lien :
http://www.prcmarine.org/index.php?option=com_content&view=article&id=908:rapport-du-5e-forum-marin-et-cotier-de-nouakchott&catid=138:forum2010&Itemid=532

Le PRCM se fait un devoir de participer aux rencontres sur la conservation afin d'apporter sa contribution à l'édification d'une gestion durable des ressources. C'est dans cette perspective que le PRCM a participé à la 14ème SBSTTA (Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice) de la CBD et organisé en collaboration avec le WWF Wamer un side event le 12 mai à Nairobi sur le thème: « Delivering on CBD Targets in West Africa - Lessons learned, challenges and next steps. The regional program for the conservation of the coastal and marine zone – PRCM ». Ce fut l'occasion de faire le point sur les résultats du PRCM et sa contribution au plan de travail de la CBD sur les aires protégées en Afrique de l'ouest.

Fonctionnement des organes de gestion

Les organes de gestion et de coordination du programme ont rempli leurs fonctions, comme en témoigne la tenue de la 21ème et 22ème session du comité de pilotage d'une part et l'organisation de la réunion du Conseil scientifique et technique – CoST. Les rapports de ces sessions sont disponibles sur le site web du PRCM : www.prcmarine.org. En ce qui concerne les animations des composantes, elles ont été l'objet d'un processus de réflexion critique en vue de leur dynamisation en conformité avec leur mission première: la concertation entre acteurs et la mise en synergie des initiatives dans le domaine de la conservation, de la gestion des pêches et de la gestion intégrée. La synthèse des constats et recommandations générales des auto-évaluations des composantes a été transmis au comité de pilotage et aux coordinateurs de projets.

Evaluation à mi parcours du programme 2008-2011

Le PRCM a organisé son évaluation à mi parcours du programme 2008-2011. Les résultats de l'évaluation ont été présentés lors de l'atelier de restitution qui s'est tenu le 16 Mars 2011 à Dakar en présence d'environ 50 participants représentants les différentes catégories d'acteurs et de partenaires du PRCM. Les résultats globalement positifs encouragent à la poursuite des actions et aux efforts des partenaires dans un cadre plus collaboratif et plus programmatique. L'évaluation a par ailleurs apporté une contribution substantielle à la réflexion sur le futur du PRCM déjà amorcée au sein du comité de pilotage.
Le processus a nécessité une préparation conséquente et l'implication des partenaires. L'élaboration d'un guide d'auto évaluation, les évaluations internes réalisées en amont concernant le forum, les animations de composantes et certains projets avaient également pour but de préparer cette évaluation.

Les TDR consensuels et la mise en place d'un comité de sélection des offres sur la base d'une méthodologie et de critères pré-établis, ont contribué à la transparence du processus d'évaluation réalisé par le cabinet BAASTEL. Ainsi, l'évaluation a couvert tous les pays d'intervention du PRCM Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée Bissau, Mauritanie et la Guinée. Le rapport de l'évaluation est disponible sur le site web du PRCM :

http://www.prcmarine.org/index.php?option=com_content&view=article&id=919:rapport-de-levaluation-a-mi-parcours-de-la-phase-ii-du-prcm&Itemid=496

Les TDR consensuels et la mise en place d'un comité de sélection des offres sur la base d'une méthodologie et de critères pré-établis, ont contribué à la transparence du processus d'évaluation réalisé par le cabinet BAASTEL. Ainsi, l'évaluation a couvert tous les pays d'intervention du PRCM Sénégal, Gambie, Cap Vert et Guinée Bissau, Mauritanie et la Guinée. Le rapport de l'évaluation est disponible sur le site web du PRCM :

La gestion des small grants et développement de projet

Les promoteurs après quelques retards au démarrage se sont activés dans l'exécution des plans d'actions annuels 2010. Profitant des missions dans les pays, l'unité de coordination a eu des rencontres avec quelques promoteurs pour s'assurer de l'état d'avancement. Les rapports reçus le 15 juillet 2010 laissent transparaitre un bon niveau d'exécution. Pour les huit projets déjà financés une évaluation a été réalisée et sur la base des recommandations de celle-ci, le versement de la deuxième tranche a été effectué. Un nouvel appel à proposition de projets pour la deuxième phase du fonds a permis de sélectionner 6 nouveaux projets proposés par des organisations nationales de la société civile pour un montant total de 150 000 Euros.

Dans le but de combler les gaps identifiés en 2009, l'unité de coordination a accordé des subventions pour le développement de projets. Ces documents de projet traiteront des changements climatiques et les mesures d'adaptation pour les zones humides et côtières (Wetlands International), l'appui au renforcement des capacités de gouvernance environnementale des activités extractives en Mauritanie (UICN Mauritanie), l'appui au processus d'une gestion intégrée marine et côtière au Cap Vert (WWF) et enfin l'appui au processus de planification côtière en Guinée (CNSHB).

Appui aux partenaires

Le partenariat reste par excellence le levier d'action du PRCM pour l'atteinte de ses objectifs de conservation avec des acteurs locaux plus forts. Ce principe d'intervention s'est traduit pleinement et sous plusieurs formes dans les pays.

Un appui a été accordé l'Alliance régionale des parlementaires et élus locaux pour l'environnement pour une participation à une réunion à la chambre des Lords organisées par GLOBE. En Guinée Bissau, l'IBAP a reçu un appui financier de 20 000€ pour l'exécution d'une partie de son plan d'action 2010.

Par ailleurs et pour répondre à sa vocation d'appui aux partenaires, le Projet Communication a contribué au financement d'un certain nombre d'initiatives. En l'occurrence :

- l'appui financier de 14 000 € à la mise en place du Village de la biodiversité à Nouakchott, en tant que site de promotion du patrimoine naturel et culturel de la Mauritanie ;
- l'appui à la diffusion d'expertises (publications d'un guide sur les tortues marines et d'un ouvrage de recherche sur les plantes médicinales….) pour un montant financier de 8 000 euros au profit de IBAP;
- l'appui financier de 2 500 euros à l'ONG PREM de Guinée pour la publication d'ouvrages de sensibilisation de la jeunesse scolaire à l'hygiène et aux bonnes pratiques de conservation de la nature ;
- l'appui financier de 5 000 euros à l'ONG CONIPAS dans le cadre de l'organisation de l'Assemblée Générale de la Confédération africaine des professionnels de la pêche, en Gambie, en février 2010.

V. La contribution du Programme dans les domaines transversaux

Parallèlement à l'organisation du programme en trois composantes thématiques, des axes stratégiques transversaux ont été définis pour donner aux acteurs les grandes orientations du Programme de la seconde phase du PRCM. Une analyse des contributions des activités du PRCM, en 2010, à ces différents axes stratégiques est développée dans les paragraphes qui suivent.

La recherche scientifique et le développement des connaissances

L'intégration de la recherche et le développement des connaissances occupent une place importante dans les différents projets du Programme. Presque tous les projets ont contribué à cet axe, notamment à travers:

- la définition du statut de conservation des ressources marines et côtières;
- le soutien à l'établissement des états de référence dans le cadre de l'appui à la création et au renforcement de la gestion des AMP;
- la mise en place de bases de données bioécologiques, institutionnelles, socioéconomiques sur les AMP et sur les différentes espèces;
- Les études sur la structure des peuplements de mulets jaunes.

Plusieurs projets ont développé un volet de collecte de données et de mise en place de bases de données, pour lesquelles une approche concertée devra être soutenue en vue de valoriser toutes les connaissances existantes.



Par ailleurs, une étude sur l'historique des migrations des pêcheurs artisans dans la sous-région a été menée en collaboration avec les instituts de recherche de la sous-région.

Une étude sous-régionale sur le phénomène des sachets plastiques a été réalisée avec pour principal objectif d'en évaluer l'impact sur les communautés humaines, les écosystèmes et les paysages. Elle servira de base à une vaste campagne de sensibilisation en 2011 sur la question, pour mieux éclairer le public et les décideurs.

Education et communication environnementale

L'éducation et la communication environnementales sont au cœur des actions du Programme. Bien que la quasi-totalité des projets mènent des actions spécifiques pour ces deux volets, le PRCM leur consacre deux projets d'envergure régionale : le projet Education Environnementale (PREE) mis en œuvre par l'UICN Guinée Bissau et le projet Communication environnementale mis en œuvre par l'Unité de Coordination. Pour l'Education Environnementale, les efforts ont d'abord porté sur l'organisation des acteurs nationaux des pays de l'espace PRCM pour la construction d'une stratégie d'intervention afin d'amorcer une dynamique pour l'introduction de l'éducation environnementale dans les modules d'enseignement à l'école. En attendant, les organisations actives sur la question de l'éducation environnement dans les sept pays d'intervention ont reçu des appuis financiers et des conseils techniques pour réaliser des micros projets d'éducation environnementale. Le soutien politique fort de la Guinée Bissau et la prise de conscience globale de l'importance des questions environnementales sont à l'origine de la volonté partagée et exprimée par l'ensemble des Ministres de l'Education des sept pays d'agir pour que l'intégration de l'éducation à l'environnement dans les curricula devienne une réalité.

Les activités qui contribuent à ces deux volets de cet axe stratégique ont été développées de manière différenciée dans les projets, entre autres à travers:

- L'intégration systématique de l'éducation environnementale et la communication dans une bonne partie des actions des projets de terrain (sensibilisation du public sur les espèces, sur les AMP,….) en vue de la mobilisation et l'adhésion des acteurs et du public en général en faveur des mesures de conservation des espèces et de gestion des ressources;

- La valorisation et la capitalisation des expériences et des bonnes pratiques au travers des visites d'échange entre les gestionnaires, les techniciens et les communautés;

- Le renforcement des capacités d'animation dans les AMP, y compris dans leurs capacités à transmettre des messages éducatifs environnementaux;

Au niveau de la communication environnementale, plusieurs actions ont été réalisées avec pour objectifs que les acteurs et cibles de cette communication acquièrent une meilleure compréhension des logiques d'intervention des autres acteurs et des opportunités pour un développement plus durable. Les efforts de l'année 2010 se sont focalisés sur l'appui à la réalisation d'activités dans le cadre de l'Année Internationale de la Biodiversité; le renforcement des capacités des acteurs notamment les journalistes anglophones, la production et diffusion de supports audiovisuels sur la mer et ses ressources et sur le 5 ème forum, l'appui à l'édition d'un ouvrage de valorisation du littoral.

Dans le souci d'accroître la performance des mécanismes d'échanges d'information et de collaboration, une amélioration significative a été apportée au site web du PRCM, de même que sa traduction en Anglais. Parallèlement, le PRCM a procédé à la publication des bulletins d'information (lettre du PRCM, ADEPA Infos, lettre du PREE, etc.), la diffusion de plusieurs communiqués (sur les cétacés au Cap-Vert, sur l'échouage dauphins au Sénégal, le blocage de lamantins au Sénégal, etc) entre autres sur la liste de diffusion du PRCM (Resocotao) et a produit des dépliants de présentation du programme et des actions et des rapports d'activités.

Enfin, le PRCM à travers sa participation aux manifestations internationales de 2010 (Francophonie à Montreux, Conférence CBD à Nagoya, etc), essaie de se positionner comme un programme de conservation pertinent en dehors de sa zone d'intervention.

Le renforcement des capacités des acteurs de la zone côtière

Le renforcement des capacités des acteurs de la zone côtière constitue le moyen le plus efficace pour assurer la durabilité des actions du PRCM d'une part et pour donner aux Etats et aux organisations socio professionnelles et de la société civile les capacités de pouvoir initier et conduire des politiques et des actions de gestion durable de ressources dans un contexte de plus en plus complexe. Ainsi plusieurs actions de formation ont été réalisées en faveur des gestionnaires et agents des aires marines protégées : formation en surveillance, en élaboration des plans d'affaires et des plans d'aménagement et de gestion. Les formations ont également ciblé d'une part les professionnels de la pêche visant les capacités de contrôle et la valorisation des produits de la pêche et d'autre part, les parlementaires

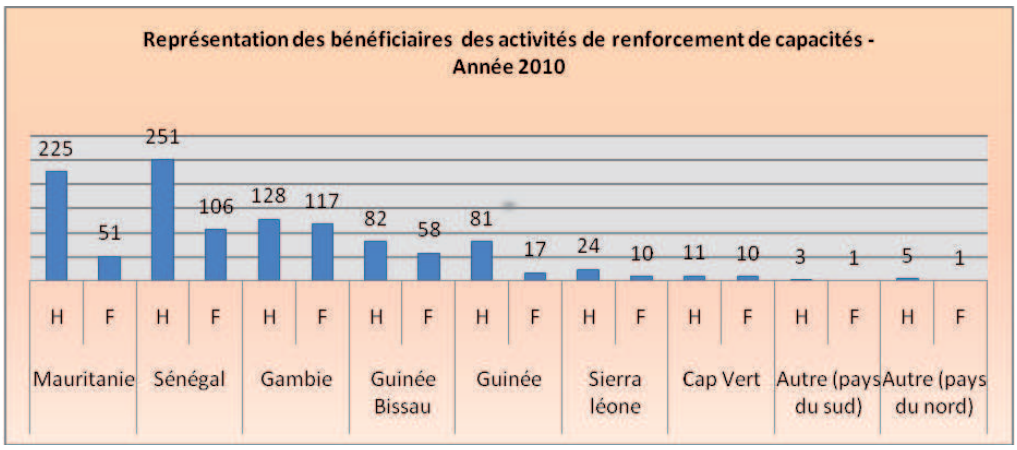
A la découverte de l'environnement côtier et marin en Afrique de l'Ouest

Cahier de connaissances



Programme Régional d'Education à l'Environnement

Programme Régional de Conservation
de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest



Le plaidoyer

Le plaidoyer est un axe stratégique prioritaire du Programme et reste le domaine où la coalition est indispensable, bénéficiant de la notoriété et des résultats PRCM sur le terrain. Les actions de plaidoyer ont été réalisées aussi bien à l'échelle régionale qu'au niveau international.

A l'échelle régionale, elles ont surtout ciblé, d'une part, la prise de mesures pour l'amélioration des statuts de conservation des espèces (conservation des tortues, des lamantins), des habitats (charte mangrove, le RAMPAO) et les problématiques émergentes (exploitation des hydrocarbures et des mines), et d'autre part la ratification de conventions (Convention d'Abidjan, MARPOL) par certains pays de l'espace PRCM. Sur ce dernier point,

l'appui et l'implication des réseaux des parlementaires et des élus locaux pour l'environnement a été déterminant. Ils se sont par ailleurs investis dans une mission d'information et d'échange sur la problématique de la pêche illégale et non réglementée auprès du Parlement européen et la Chambre des Lords en Angleterre.
Pour la première fois depuis la création du PRCM, s'est tenue une réunion des Ministres en charge de l'Environnement dans l'espace PRCM autour des problématiques communes à la région, sanctionnée par une déclaration importante signée par les différents Ministres dite déclaration de Nouakchott.



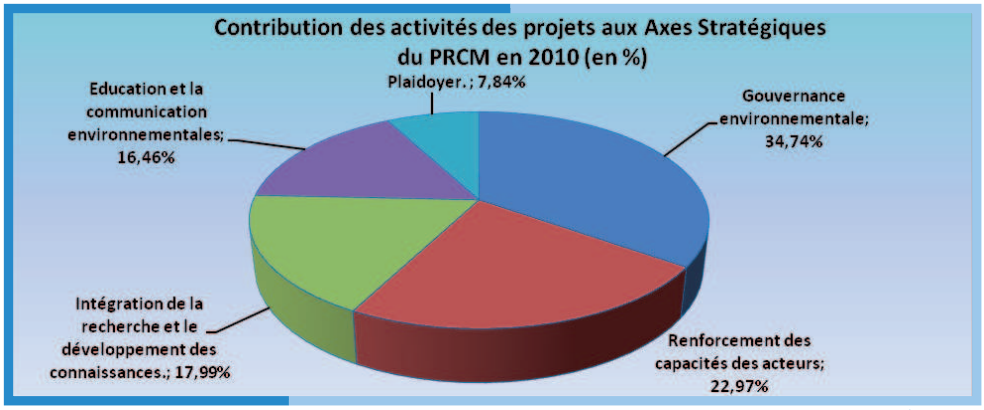
A l'échelle internationale, le plaidoyer a porté sur la promotion des efforts de conservation dans la sous-région notamment lors de la COP 10 de la CBD, qui s'est tenue à Nagoya au Japon.
L'effort se poursuit avec un plaidoyer en cours auprès de la conférence des parties prenantes de la Convention d'Abidjan et qui vise la prise en compte des risques de pollution des hydrocarbures sur la biodiversité, et l'instauration d'outils comme l'évaluation d'impacts environnementaux.

Enfin, la publication des ouvrages sur différtes thématiques est de nature à renforcer ledit plaidoyer en faveur d'une gestion durable de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest : « Guide des tortues marines » (Guinée-Bissau), ouvrage de capitalisation des initiatives de conservation des ressources du littoral ouest-africain « Mami Wata », « Manuel scolaire d'éducation à l'environnement » (Guinée), « Livre sur les plantes médicinales d'Orango » (Guinée-Bissau), « Cahier de connaissances A la découverte de l'environnement marin et côtier en Afrique de l'Ouest », brochure intitulée « Gestion de l'environnement de l'exploitation pétrolière offshore et du transport », etc.

La gouvernance

La plupart des projets du Programme ont contribué à l'amélioration de la gouvernance des ressources marines et côtières en :
- cherchant à influencer les modes de gouvernance des AMP et des ressources, notamment à travers une plus forte implication des communautés d'usagers et des acteurs dans la prise de décision ;
- cherchant à développer des outils d'aide à la décision destinés également à faciliter le suivi et l'amélioration de la performance des AMP et l'adoption de mesures de conservation d'habitats critiques et espèces, etc. ;
- appuyant la préservation des savoir-faire traditionnels
- soutenant la recherche appliquée à la gestion des espèces et habitats.
De même des actions concrètes ont été réalisées, dans l'objectif d'avoir dans les différents pays du PRCM une société civile forte et des acteurs nationaux capables d'assurer techniquement et politiquement une bonne gouvernance de la zone côtière.

La création du réseau régional APPEL et des réseaux nationaux de parlementaires déjà fonctionnels dans la plus part des pays de l'espace PRCM est de nature à promouvoir des outils de gouvernance appropriés pour une gestion plus efficace de la zone côtière et marine, et de ses ressources naturelles.



VI. Les leçons apprises

Au regard des actions menées en 2010, les acteurs du PRCM ont tiré des leçons de leurs expériences dont les principales sont résumées ci-dessous.

- Les ateliers de formation ou de sensibilisation organisés à l'échelle nationale, même s'ils sont plus laborieux et plus coûteux, ont plus d'impacts que ceux des ateliers régionaux, car impliquant un nombre important d'acteurs pertinents et permettant une large diffusion et appropriation des résultats directement par le pays;

- L'expérience confirme la cruciale importance de l'animation continue et de proximité dans les processus de création de nouvelles AMPs.

- Il y a une nécessité de renforcer les liens entre le RAMPAO et les administrations en charge des pêches et de l'environnement dans les pays respectifs. En effet, si le dialogue entre les gestionnaires d'AMPs et les institutions nationales impliquées dans la gestion des ressources marines et côtières est déjà considéré comme une priorité, il n'en reste pas moins que ce dialogue devrait se renforcer encore plus au niveau sous-régional;

- L'organisation de réunions régionales, le financement de microprojets dans tous les pays du PRCM et le souci de répondre aux besoins exprimés par les différents pays ont permis de constituer un noyau de partenaires et d'acteurs de l'Education Environnementale qui se sont appropriés les objectifs du PREE et font preuve d'une volonté d'agir ensemble pour développer l'Education Environnementale aux niveaux nationaux et régional.

- Les réseaux des parlementaires pour l'environnement contribuent à la pacification de l'espace politique au sein des parlements et dans la sous-région. En effet, la nature apolitique des réseaux, du fait de l'absence d'orientation idéologique et de positionnement partisan, apparait souvent comme un gage pour des débats -sereins, constructifs, au seul bénéfice d'une gestion vertueuse de l'environnement et des ressources naturelles, dans un continuum géographique que l'action du PRCM tend à valoriser davantage.









- L'Unité de Coordination du PRCM est souvent sollicitée, à l'occasion des grandes conférences internationales, pour la prise en charge de délégués institutionnels et de personnes ressources dans la perspective du renforcement des capacités de négociation et de participation pleine des délégations nationales aux réunions internationales. Très souvent le résultat de la participation de la plupart de ces personnes est décevant. Lors de la COP 10 de la CBD, les partenaires du PRCM ont instauré l'acceptation d'un cahier de charge ou d'une lettre d'objectif aux participants comme une conditionnalité de leur prise en charge par le Programme. Ainsi, il a été noté une bonne préparation de la participation des délégations nationales à cette manifestation, une assiduité aux réunions et une bonne contribution aux débats. On pourrait inclure dans le futur dans cette conditionnalité, à titre d'exemple, la nécessité d'une restitution à un groupe ciblé d'avance des enseignements de la participation de ces personnes ressources et leur application aux formations et ateliers régionaux pour plus d'impacts.

VII. Les Contraintes

Bien que le contexte global dans la sous-région reste favorable à la mise en œuvre d'actions de conservation de la biodiversité, l'année 2010 a été caractérisée par un certain nombre d'évènements sociaux, institutionnels et politiques, qui ont eu un certain impact sur la mise en œuvre des projets de la composante et du programme dans sa globalité. Parmi ceux-ci, on peut citer l'instabilité politique qu'ont connue certains pays de la sous-région, et la recrudescence des violences observée dans quelques sites d'intervention de la sous-région.

Des changements institutionnels sont survenus notamment l'établissement d'une nouvelle Direction Nationale de la biodiversité et des aires protégées en Guinée, et la création d'une Agence pour la protection de l'environnement en Sierra Léone. D'autre part, le cadre institutionnel relatif aux AMP n'a toujours pas été clarifié au Sénégal, malgré quelques efforts en cours, en vue d'une concertation entre les différents acteurs impliqués. En Guinée Bissau, l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées-IBAP, a connu une fragilité institutionnelle exacerbée par la fin du projet financé par la Banque mondiale qui appuyait son fonctionnement.

Au niveau interne au programme, les dysfonctionnements réduisant les niveaux de performance attendus ont également été identifiés :

- Les passerelles de partage d'informations entre les promoteurs des différents projets du PRCM ne fonctionnent pas encore à la hauteur des attentes des partenaires et de l'importance des sollicitations grandissantes. Ces lacunes sont imputables entre autres à la faiblesse de mécanisme d'échange et de transfert de l'information entre les projets ;

- les actions de communication doivent être adaptées aux publics cibles et plus particulièrement aux communautés locales, notamment en innovant dans les techniques et approches et en valorisant les outils et supports de communication participative tels que les manifestations culturels (théâtre, danses, contes) et en impliquant fortement les jeunes;

- L'intégration de la dimension environnementale dans les curricula, malgré une volonté politique porteuse, reste confrontée aux faiblesses et lacunes des systèmes éducatifs de la sous-région qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour accompagner totalement les processus de révision des curricula scolaires.





VIII. Conclusion et perspectives

On pourrait sans exagération dire que l'année 2010 a été bien remplie avec l'organisation de la réunion des Ministres de l'Environnement des pays de l'espace PRCM, la tenue du Forum régional côtier et marin et de ses activités annexes, l'organisation d'un segment ministériel en marge de la COP 10 de la CBD et la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du Programme. Plusieurs résultats engrangés cette année donnent des motifs de satisfaction. Toutefois, les efforts devront être poursuivis pour réduire d'une part les dysfonctionnements constatés et d'autre part répondre aux défis en matière de conservation de la zone côtière au niveau de la sous-région.

Les conclusions de l'évaluation à mi parcours, globalement positives, corroborent ce constat mais invitent à résoudre certains points critiques nécessaires à l'amélioration des performances et à l'atteinte des objectifs du programme 2008-2011.

Le PRCM entame la quatrième année de la phase 2. Au regard de la richesse des expériences accumulées, il est important de capitaliser dès maintenant les bonnes pratiques et expériences positives issues des différents projets, en vue de constituer une référence pour les futures actions de gestion intégrée de la zone marine et côtière.

L'année 2011 devra être une année phare dans l'identification et la création des synergies entre les projets du programme. Ces actions de synergie ont commencé à donner des résultats positifs en termes d'impacts et de changements considérables au bénéfice des acteurs mais aussi en termes de mutualisation des ressources.

Dans la composante conservation, l'année 2011 devra permettre de finaliser l'analyse des lacunes écologiques du RAMPAO, de soutenir l'inscription du lamantin d'Afrique de l'Ouest à



l'annexe I de la CITES lors de la COP 16 et soutenir la mise en place de nouvelles zones de conservation et AMPs sur des sites à haute valeur écologique et patrimoniale.

En ce qui concerne la gestion des pêches, la signature par les Ministres des Pêches de la Convention sur les conditions minimales d'accès aux ressources halieutiques et la finalisation des plans d'aménagement des pêcheries de mulets et de courbines devront constituer les priorités.

Enfin, pour la composante appui aux processus de gestion intégrée, il s'agira de finaliser le document de planification côtière au Cap-Vert, poursuivre les actions de sensibilisation et de formation sur les évaluations environnementales stratégiques, poursuivre les efforts d'amélioration des réglementations nationales dans le domaine de la protection de l'environnement, lancer la campagne sur les impacts sachets plastiques et éditer le guide des bonnes pratiques de gestion intégrée des ressources du littoral.

Parallèlement, le processus de réflexion et de construction du futur programme du PRCM devrait être mené avec la participation des différentes catégories d'acteurs concernés.

ANNEXES

1. Niveau d'atteinte des indicateurs de performance
2. Liste des projets par composantes



ANNEXE 1 : Niveau d'atteinte des indicateurs de performance à la date du 31.12.2010

	Indicateurs d'impacts	Réalisations	Niveau d'atteinte
Conservation	La création de cinq nouvelles AMP permet de compléter le RAMPAO et de renforcer sa représentativité	• Création officielle des deux AMP de Alkatraz et Tristao en Guinée • Création d'une AMP communautaire de Kawawana à Mangagoulak au Sénégal • Processus de création en cours pour les AMP de Pointe Saint Georges au Sénégal, de Petit Kassa en Casamance, de Rio Kapatchez en Guinée • Identification du site potentiel de Yawri Bay en Sierra Leone – processus de création à environ 50 %	60 %
	Les mécanismes d'évaluation de l'efficacité de gestion sont en place dans 50 % des AMP membres du RAMPAO et guident la révision de leurs plans de gestion	• Des exercices d'évaluation de l'efficacité de gestion ont été mis en œuvre dans plusieurs AMP. Cependant les mécanismes d'évaluation de l'efficacité de la gestion n'ont pas encore été systématisés. • Environ 30% des AMP membres du RAMPAO ont mis en place et appliqué des mécanismes d'évaluation de l'efficacité de leur gestion avec le *Management Effectiveness Tracking Tool* (METT) ou le *Rapid Assessment and prioritization of protected area management* (RAPPAM) • Conduite d'une évaluation par le RAMPAO sur l'efficacité de gestion des AMP membres du réseau • Appui aux activités de suivi, au développement des équipes de gestion, aux activités de surveillance, au développement des plans de gestion et au fonctionnement des comités de gestion pour plusieurs AMP • Presque toutes les AMP membres du RAMPAO ont un plan de gestion opérationnel ou alors en cours d'élaboration ou en attente de financement, cependant seul le PNBA dispose d'un business plan	50%
	50% des AMP du réseau disposent de systèmes de gouvernance institutionnalisant la participation des usagers	• 14 AMP du réseau ont mis en place des systèmes de gouvernance institutionnalisant la participation des usagers. Cependant, la question qui se pose est relative à la représentativité des mécanismes mis en place et des participants à ces mécanismes • Un guide « …en gouvernance partagée » publiée et un team moteur régional mis en place	85%
	Une charte régionale pour la conservation d'un habitat critique est adoptée par les pays de la sous région	• La charte mangrove a été signée par les Ministres de l'environnement des sept pays d'intervention du PRCM • Le plan d'action sous-régional doit maintenant être validé et sa mise en œuvre initiée	100%
	Au moins 10 espèces ou groupes d'espèces emblématiques voient leurs conditions de conservation améliorées d'ici à la fin 2011 notamment grâce à l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action	• Reclassement à l'annexe II et III de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) de trois espèces de dauphins • Meilleure sensibilisation des communautés locales vis-à-vis la conservation du Lamentin en Guinée et au Sénégal • Amélioration des connaissances sur l'état de conservation des tortues marines en Afrique de l'Ouest et meilleure sensibilisation des communautés locales vis-à-vis la conservation des tortues marines en Guinée	50%
Gestion des Pêches	régionaux	et au Sénégal. Cependant, activités ponctuelles dans les deux pays et manque de suivi. • PAN Requins adoptés par tous les pays mais observatoire des sélaciens pas encore opérationnel • Un accord avec la SAED pour une meilleure gestion des ouvrages prenant en compte la présence des lamantins et actions de sauvetages dans le fleuve Sénégal	
	Les principes d'une approche écosystémique de la gestion des pêches sont intégrés dans la version révisée de la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès	• Eléments constitutifs de la nouvelle convention sont en cours d'élaboration, avec un glossaire de termes techniques communs aux sept pays en cours d'élaboration, • Un atelier régional et sept ateliers nationaux tenus, • Articles de la convention en cours d'élaboration	75%
	Les Plan(s) d'aménagement de trois pêcheries sont élaborés de façon participative au niveau national et transnational dans trois pays	• Diagnostics scientifiques par pêcheries (mulet, courbine et tassergal) consolidés au niveau national pour le Sénégal et la Mauritanie • Diagnostics participatifs élaborés et validés pour le mulet au niveau régional • Document préliminaire de Plan d'aménagement de la pêcherie (PAP) mulets de la Mauritanie élaboré • Objectifs spécifiques des PAP de la courbine et du tassergal identifiés et adoptés par le Sénégal et la Mauritanie • Coordinations nationales identifiées dans chacun des deux pays et responsabilisées par le biais de conventions ou protocoles	50%
	Des mesures techniques permettant d'améliorer la sélectivité et de réduire les impacts de trois pêcheries dommageables à l'environnement marin sont adoptées et intégrés dans les Plans d'aménagement de ces pêcheries	• PAP de mulet en Mauritanie • Maillage et taille de 1ère capture identifiés dans le document préliminaire du PAP mulets de la Mauritanie • Maillage et taille de 1ère capture identifiés dans les PAN Requins • Diminution de l'utilisation des filets monofilaments mais aucune mesure en place aux niveaux national et régional relative à l'interdiction de leur importation • Installation à titre expérimental de grilles sélectives sur les chaluts à crevettes et merlus dans les pêcheries de crevettes au Sénégal	50%
Appui au Processus de Gestion Intégrée	Au moins deux nouveaux processus nationaux de planification côtière sont engagés dans les pays de la zone PRCM avant 2011	• Un document de projet d'appui à la planification côtière rédigé en Guinée • Processus de concertation lancé au Cap Vert	60%
	Au moins deux pays adoptent de nouveaux textes législatifs et réglementaires fixant les règles de gestion du littoral et de ses	• Un avant projet de loi sur le littoral en cours de validation en Mauritanie, qui prévoit la mise en œuvre de Directives d'Aménagement du Littoral, définissant pour chaque portion de littoral les responsabilités institutionnelles et guidant toutes les décisions d'aménagement et de protection en zone côtière • Elaboration d'une loi sur le littoral en cours au Sénégal	60%

Annexe 2 : Liste des projets du PRCM

Composante conservation

Projets en cours	Promoteurs/Partenariats
1. Renforcement institutionnel du RAMPAO et à la mise en œuvre de son plan de travail	**FIBA/UICN/Université de Portsmouth** Gestionnaires d'AMP, institutions de recherche, réseaux d'expertise au niveau international (WCPA, CEESP, …)
2. Gestion Participative des Sites et des Ressources Naturelles en Afrique de l'Ouest – GP SIRENES	**UICN**/ CEESP, RAMPAO, gestionnaires d'AMP, CSRP, IRD, ONG
3. Améliorer l'Etat de Conservation des Tortues Marines en Afrique de l'Ouest	**WWF**/Communautés locales, Départements des pêches et de l'environnement, Institutions de recherche et de formation, ONGs, TOMAO, URTOMA
4. Appui à la création de nouvelles AMP et sites de conservation	**FIBA**/ CNSHB, DNADBAP (Guinée); Océanium (Sénégal); CSSL, agence de protection de l'environnement (Sierra Leone)
5. West African Marine and Coastal Biodiversity Network – BIOMAC	**Wetlands International Africa (WIA)**/ ONGs, institutions de recherche, communautés locales, services techniques / UICN/ FIBA/ WWF/CSRP/RAMPAO
6. Appui au renforcement de l'efficacité de gestion des AMP	**- FIBA**/ IBAP, DPWM, Fisheries department, Océanium, Direction générale de l'environnement DGA et WWF au Cap Vert
7. Programme de Conservation du Lamantin Ouest Africain	**- WIA**/ ONGs (CSSL, Guinée Ecologie, Tiniguena, Oceanium etc.), institutions de recherche et de formation, universités, …
8. Projet d'appui à la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Fleuve Sénégal (RBT)	**UICN (Sénégal/Mauritanie)**/Instances de gestion de la RBT, services techniques, administrations et communautés locales, ONG nationales, Universités et centres de recherche
9. Pilot Project for Sustainable Coastal Zone Management in Sierra Leone	**WIA/CSSL/FIBA**/Ministère pêche, institutions de recherche, Agence de protection de l'environnement, Urtoma, CSRP, UICN, WWF
10. Integrated Coastal area and marine Biodiversity management project in The Gambia	**WWF/Department of Parks and Wildlife (DPWM),** Department of Fisheries (DFish), NGOs (WABSA, SWC, GEPADG, MWT); DPN, IBAP
11. Régulation de l'accès aux ressources naturelles et surveillance dans le PNBA (RARES)	**PNBA/FIBA**, DSPCM, IMROP
12. Programme 2012 pour les Aires Protégées dans l'écorégion marine ouest-africaine(a)	**WWF**/ Points focaux CBD, gestionnaires d'AMP, ONGs, UICN/WCPA/FIBA/WIA
13. Initiative Mangrove pour l'Afrique de l'Ouest(a)	**- UICN/WIA**/services techniques, ONG, institutions de recherche

Composante gestion des pêches

14. Renforcement des capacités régionales de gestion et de gouvernance des pêches	**CSRP, UICN et WWF**, les organisations de professionnels et les ONG de pêches, **la CSRP**
15. Renforcement des capacités des ONGs et Organisations Professionnelles actives dans la pêche et l'environnement de l'Ecorégion Marine Ouest-Africaine	ADEPA et WWF, les organisations de professionnels et les ONG de pêches
16. Appui à la mise en œuvre du Plan Sous Régional d'Action Requins Phase II	CSRP & FIBA- Direction des pêches, Centres de rechecherche des pays
17. Projet d'Appui à la GEstion de la Pêche ARtisanale Transfrontalière - PARTAGE	UICN-Mauritanie – les centres de recherches océanographiques du Sénégale et Mauritanie, les direction nationales des pêches, CSRP
18. Programme de renforcement des capacités institutionnelles du Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO)	Réseau Enda Graf Diapol/REPAO/ WAMER WWF

Composante appui au processus de gestion intégrée

19. Communication environnementale	Unité de Coordination
20. Promoting economic, social and environmentally responsible off shore oil and gas development in West Africa.	WWF
21. Programme d'appui au réseau des Parlementaires et des élus locaux environnementalistes dans les pays du PRCM-UICN	UICN Sénégal
22. Programme Régional d'Education à l'Environnement Côtier et Marin du Littoral Ouest Africain – PREE	UICN BRACO
23. Développement de projets et fundraising	Unité de coordination – UICN
24. Appui aux initiatives locales – Small grants	UICN -

DE LA ZONE CÔTIERE ET MARINE
EN AFRIQUE DE L'OUEST

PRCM

Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest

Programme Régional de conservation de la Zone Côtière et Marines en Afrique de l'Ouest

PRCM S/C du Bureau UICN –Mauritanie
BP : 4167 Nouakchott
Contact : prcm@iucn.org
Site web : prcmarine.org

Conception CCI. Tél. +222 2 237 33 32

